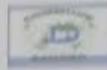


Santé communautaire au Bénin: Recrutement d'agents enquêteurs

La nouvelle politique Nationale de la Santé Communautaire adoptée par le gouvernement du Bénin est mise en œuvre par la Mairie de Dangbo, avec l'appui financier du Projet de Préparation et de Riposte à la COVID-19 au Bénin (PPRC). Dans ce cadre, la mairie a lancé un appel à candidatures pour le recrutement de 28 agents enquêteurs chargés de recenser les ménages dans les sept arrondissements de la commune de Dangbo.



SECRETARIAT EXECUTIF DE LA MAIRIE

N°10G/001/MDAN/SE/RPDL/SA du 30 mars 2023

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la mise de la nouvelle Politique Nationale de la Santé communautaire, adoptée par le gouvernement du Bénin, la mairie de Dangbo avec l'appui financier du Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19 au Bénin (PPRC), lance le présent avis de recrutement de vingt-huit (28) agents enquêteurs pour le dénombrement des ménages dans les sept (07) arrondissement de la commune de Dangbo.

I. MISSION DES AGENTS RECENSEURS

Sous l'autorité du Maire de la commune de Dangbo, les agents recenseurs auront pour tâches de :

- identifier les ménages présents dans chaque unité administrative (villages et quartiers) de la commune ;
- dénombrer les ménages identifiés ;
- rendre compte régulièrement de l'avancement du travail aux superviseurs et faire l'état des situations particulières ;
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents nécessaires.

II. PROFIL RECHERCHE

Peuvent postuler au présent avis d'appel à candidature, toute personne de sexe masculin ou féminin, remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir au moins 18 ans ;
- avoir au moins le BAC ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir des expériences en collecte des données de ménages par smartphone ;
- avoir une bonne maîtrise de la zone de travail et y résider ;
- parler couramment au moins une langue de la commune : Goun, wémè, fon etc.
- disposer d'une pièce d'identité valable ;
- être disponible pendant toute la durée des opérations de collecte des données ;
- être capable de travailler sous pression ;
- être physiquement apte et endurant pour exécuter la mission.

III. LIEU DE TRAVAIL

Les agents recenseurs retenus seront repartis dans tous les arrondissements de la commune de Dangbo.

IV. DUREE ET PERIODE DE TRAVAIL

Le dénombrement des ménages est prévu pour se dérouler du 11 au 17 avril 2023. A cet effet, les agents recenseurs bénéficieront, d'une formation sur les outils et stratégies de collecte des données avant la phase de terrain.

V. PIECES A FOURNIR

- Une lettre de candidature d'une page au plus adressée à Monsieur le Maire de la commune de Dangbo ;
- Un CV détaillé d'au plus 3 pages.
- Copie légalisée du diplôme requis ;
- Une copie des preuves d'expériences dans la collecte de données avec smartphone ;
- Une copie de l'attestation d'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, CIP).

VI. LIEU DE DEPOT ET DATE DE CLOTURE

Les candidats désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à faire parvenir leur dossier de candidature au secrétariat administratif de la mairie de Dangbo, sous plis fermé, avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE D'AGENTS RECENSEURS DES MENAGES DANS LA COMMUNE DE DANGBO** », au plus tard le **mercredi 05 avril 2023 à 17 heures très précises.**

NB :

- Seuls les candidats retenus sur étude de dossiers seront contactés pour la suite du processus ;
- Tout dossier qui ne remplit pas les conditions du présent avis de recrutement sera purement et simplement rejeté.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour tous renseignements complémentaires, appelez les contacts ci-après : 97 41 29 21 / 97 76 28 50 / 97 14 22 23.

Dangbo, le 30 mars 2023

Le Secrétaire exécutif,



COMMUNE DE DANGBO : "PORTE D'ENTREE DE LA VALLEE DE L'OUEME, TERRE HOSPITALIERE DES WEMEHOUS"

SUPPOSÉ FONDS DE SECOURS COVID-19 AU BÉNIN : C'est faux!

Pour atténuer les répercussions socio-économiques issues des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, les

différents gouvernements des pays du monde mettent en place des mesures d'aides financières et bien d'autres. Ainsi, ils se servent du meilleur raccourci de nos jours à savoir le numérique pour l'inscription des différentes catégories de personnes concernées.



Vérification    Fact-checking

INFOS
OU
INTOX !?

     @JournalSantEnvironnement

Au Bénin, le processus qui concernait les micros et petites entreprises a été lancé pour une deuxième fois le 26 Août 2021 et s'est achevé le 16 septembre 2021.

Mais, force est de constater que, depuis quelques jours les internautes d'ici et d'ailleurs font face à une demande suspecte à postuler pour un « FONDS DE SECOURS COVID-19 ».



Ce message en vogue sur les réseaux sociaux, WhatsApp, Télégramme et Facebook fait état de ce qu'un gouvernement fédéral serait le fournisseur dudit fonds.

De même, ce message incertain qui est partagé à longueur de journée au vu et au su de tous, en privé comme en groupe, invite les internautes à se dépêcher pour ne pas manquer la dite opportunité. C'est totalement faux.

D'abord en ce qui concerne le Bénin, il ne dispose pas d'un gouvernement fédéral.

Ensuite, pour ce que le gouvernement béninois faisait habituellement, les inscriptions se passaient à travers un lien d'un site officiel et sécurisé. Alors qu'au regard du prétendu lien, le protocole de transmission (http) permettant à l'utilisateur d'accéder à la dite page web, expose les

internauts à une soustraction de leurs données personnelles qui seront sûrement utilisées à des fins tendancieuses et compromettantes.

Enfin, dans le domaine du numérique conseillent les spécialistes, le protocole https est plus avancé et plus sécurisé que le http, jugé moins sécurisé. C'est alors une désinformation prétexté de la Covid-19.

Cette vérification tient lieu de prudence en ces temps d'augmentation des cas de contamination due à la variante OMICRON de la Covid-19 qui peut s'avérer moins fatale que la désinformation à son sujet.

Vous êtes devant une information douteuse dans le domaine de la santé et de l'environnement. Vous ne savez pas quoi faire ? Ecrivez nous rapidement par Whatsapp au +229 97 04 40 53 et passons à la vérification immédiate pour vous.

#Fact_checking #AideCovid-19Bénin #Intox #JournalSantEnvironnement

Megan Valère SOSSOU

Covid-19 au Bénin : les gardes-malades dans le viseur du vaccin

Dans une note circulaire en date du 24 Septembre 2021, le Directeur National de la Médecine Hospitalière, Dr Ange D. DOSSOU invite les responsables hospitaliers à ne donner accès aux hôpitaux qu'aux gardes-malades ayants présentés leurs carnets de vaccination Covid-19.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de la Covid-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les directeurs d'hôpitaux que les gardes-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (Covid-19).

Le Dr Ange D. DOSSOU invite par cette note circulaire les directeurs d'hôpitaux à prendre des mesures idoines pour sa mise en œuvre effective à partir de sa date de signature.

En tout état de cause, avertit le Directeur Nationale de la Médecine Hospitalière, des équipes de supervisions seront déployés sur le terrain pour vérifier le respect de cette prescription.

Cotonou le 24 SEP 2021

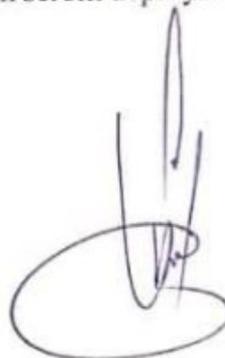
N° 0456 MS/DC/SGM/DNMH/SEH/SD

NOTE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les Directeurs d'Hôpitaux que les garde-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (COVID-19).

J'invite donc tous les Directeurs d'Hôpitaux à prendre des mesures idoines pour la mise en œuvre effective de la présente mesure qui entre en vigueur à partir de la date de signature de la présente note.

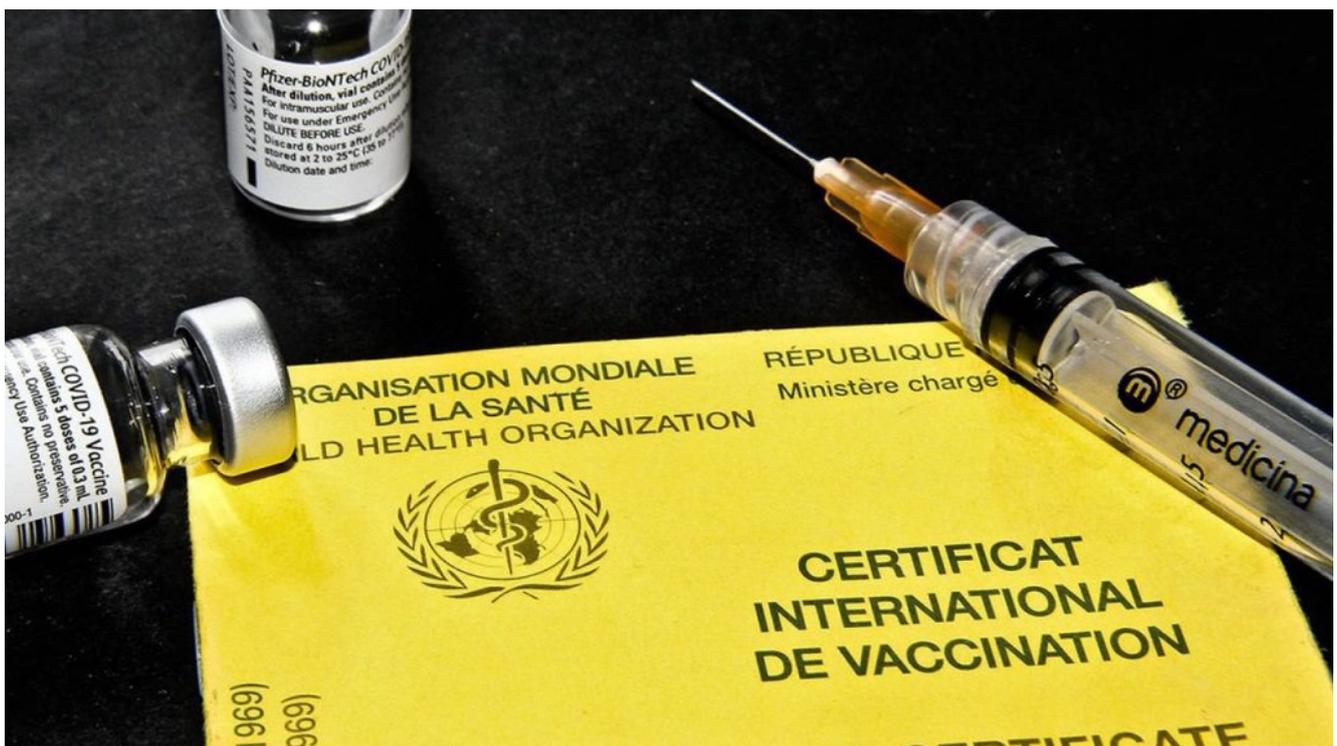
En tout état de cause, des équipes de supervision seront déployées sur le terrain pour vérifier le respect de la présente prescription.



Dr Ange D. DOSSOU
Directeur National de la Médecine Hospitalière

Covid-19 au Bénin: un cadre du ministère de la santé épinglé pour trafic de carnets de vaccination

Le trafic de carnets de vaccination anti-covid a visiblement le vent en poupe au Bénin. Après l'arrestation de plusieurs dont des agents de la santé, un cadre en service au ministère de la santé vient de rejoindre le lot.



La répression contre les actes de fraudes autour des carnets de vaccination suit son cours au Bénin. Après l'arrestation de Major du centre de santé de Saint-Michel à Cotonou, c'est le tour d'un cadre du ministère de la Santé.

Le Sieur Kiki Charles n'est plus libre de ses mouvements depuis ce vendredi 24 septembre 2021. En effet, ce cadre du

ministère de la santé en service à l'Agence des infrastructures sanitaires des équipements et de la maintenance a été épinglé pour son implication dans une affaire de trafic de carnets de vaccination anti-Covid rapporte le quotidien Le Potentiel.

La même source précise qu'il est gardé à la Brigade Economique et Financière (BEF) en attendant d'être présenté au procureur près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme CRIET.

Crise sanitaire : voici comment les vaccins fonctionnent selon l'OMS

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'une série de ressources en langage simple qui expliquent le quoi, le comment et le pourquoi des vaccins. Cette ressource, « Comment les vaccins fonctionnent-ils? », répond aux questions suivantes :

Quelle est la réponse naturelle de l'organisme aux bactéries, virus et autres agents pathogènes?

Comment les vaccins aident-ils la réponse naturelle de notre corps?

Qu'est-ce que l'immunité collective?

Cette ressource est disponible en arabe, cantonais, anglais, français, russe, espagnol et portugais.

Pour accéder au contenu, cliquez sur :

https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/how-do-vaccines-work?gclid=EAIaIQobChMIgcj-gcHY8gIVy8CWCh1kmAVQEAAYAiAAEgIrQ_D_BwE

Jour du dépassement : A partir de ce jour, 29 juillet 2021, l'humanité vit à crédit



A partir du 29 juillet 2021, l'humanité vit à crédit. ©Marc Garanger/Aurimages/AFP29/07/2021

Depuis maintenant plusieurs décennies, les humains consomment bien plus de ressources que notre planète ne peut en régénérer en l'espace d'un an. Et chaque année ou presque, la date de ce dépassement est plus précoce que la précédente.

« À partir d'aujourd'hui, l'humanité vit à crédit ». C'est bien souvent par cette phrase qu'est annoncé le jour du dépassement, la date à laquelle les êtres humains ont consommé l'ensemble des ressources que la Terre est censée pouvoir produire en un an. L'année dernière, ce **jour du dépassement** à l'échelle mondiale tombait le 22 août, soit près d'un mois plus tard qu'en 2019, la crise du Covid étant passée par là et ayant contraint les économies du monde entier à tourner au ralenti ou à s'arrêter, limitant ainsi le prélèvement de ressources.

Exploitation disproportionnée des ressources

Publié par l'ONG Global Footprint Network (GFN), cet indice annuel, qui est calculé à l'échelle de la planète entière (« *Earth overshoot day* ») ainsi que pour chaque pays (« *country overshoot days* »), nous donne un aperçu de l'exploitation disproportionnée des ressources naturelles que l'humanité opère. Depuis plusieurs décennies, le constat est sans appel : nous pêchons davantage de poissons, cultivons davantage de terres ou encore abattons plus d'hectares de forêt que la nature peut en régénérer durant une année. Plus précisément, c'est près de 1,7 Terre dont il faudrait disposer pour pouvoir satisfaire nos besoins actuels. Et depuis les

années 1970, la date du jour du dépassement à l'échelle mondiale ne cesse d'avancer. Du 20 décembre en 1971, le « **Earth overshoot day** » devrait passer le 29 juillet en cette année 2021.

Cette année, la date prévue par le GFN est donc la même qu'en 2019. Pour projeter cette échéance, les équipes de recherche de l'organisme se basent sur deux indicateurs. Elles font ainsi état d'une hausse de 6,6% de l'empreinte carbone mondiale entre 2020 et 2021, ce résultat étant obtenu sur la base des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur celles du Global Carbon Project en matière de séquestration des émissions par les océans. Dans le même temps, la biocapacité des forêts du globe, c'est-à-dire d'une part sa capacité à fournir une certaine quantité de ressources propres, et de l'autre sa propension à absorber le CO₂, a diminué de 0,5%, notamment sous l'effet de la déforestation de la forêt amazonienne, le poumon vert du globe.null

Un péril global qui questionne les habitudes individuelles

En matière de poids dans la **consommation globale de ressources**, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le poids des pays dans la consommation globale de ressources planétaires est loin d'être proportionnel à leur population ; il est uniquement imputable aux empreintes carbone individuelles additionnées, elles-mêmes dépendant du mode de vie. Ainsi, si toute l'Humanité adoptait le mode de vie de Qataris, elle aurait besoin de 8,9 planètes par an pour satisfaire ses besoins. Quant aux Américains, leur train de vie généralisé à toute la planète nécessiterait cinq fois les ressources que la Terre est capable de renouveler en un an, et 2,7 pour les Français. C'est donc avant tout le modèle de

consommation des pays les plus développés qui semble incompatible avec une sobriété qui serait pourtant indispensable.

Si l'année 2020 a pu être source d'espoir, reste que cet arrêt exceptionnel des activités n'aurait pas pu être opéré spontanément et fait figure d'anomalie dans le paradigme actuel. Après la pandémie qui a enrayé l'activité humaine et [contracté la croissance mondiale de près de 3,5%](#), l'AIE tablait ainsi début 2021 sur une [forte reprise de la hausse des émissions de CO2](#) synonyme d'un retour au *rythme d'avant la crise*. Réduire l'empreinte carbone humaine de 50 % laisserait pourtant à la Terre un répit de quelques 93 jours, sachant qu'une **empreinte carbone nulle** avant 2050 est une condition nécessaire au respect de l'Accord de Paris. Si la méthode de calcul du jour du dépassement est parfois critiquée pour ses limites, elle permet *a minima* de dégager une tendance globale : l'appétit insatiable des humains (ou de l'humanité) qui, plus nombreux et avec un niveau de vie qui augmente, consomment de plus en plus.

Des petits gestes à multiplier à grande échelle

Le GFN insiste sur la nécessité d'agir pour repousser cette date le plus tard possible, action qui passera obligatoirement par la coopération internationale. « En novembre prochain, les yeux du monde seront braqués sur Glasgow et la COP26. Lors de ce sommet, devront être prises des décisions qui montrent que tout est mis en œuvre pour un futur meilleur », déclarait [dans un communiqué du GFN](#) Jamie Toney, professeur en sciences de l'environnement à l'université de Glasgow. Mais puisque chaque geste compte, le GFN incite également à la mobilisation à l'échelle individuelle, en partageant ses bonnes pratiques écoresponsables par le biais du hashtag **#Movethedate**. À ce titre, l'ONG estime par exemple que diviser par deux notre

consommation de protéines animales repousserait le dépassement de 15 jours. Un repos qui serait déjà bienvenu et qui n'est pas impossible, mais repose, dans tous les cas, sur une mobilisation globale.

Agir, oui, mais par où commencer pour réduire son impact carbone ? Pour savoir où se situer à l'échelle individuelle en la matière, rendez-vous sur le [simulateur nos GESTes Climat de l'Agence de la transition écologique \(ADEME\) et l'Association Bilan Carbone](#), qui permet d'estimer son empreinte sur la base de quelques questions. Et pour participer concrètement à la transition écologique et trouver des solutions au quotidien, le [site de l'ADEME](#) fournit de nombreuses clés pour passer à l'action.

Source : Partenaire ***Info Durable***

Covid-19 au Bénin: 4 nouveaux décès enregistrés

À la date du 28 janvier 2021, le Bénin compte 420 cas actifs pour un total 3893 cas confirmés dont 3421 guéris et 52 décès.



DERNIÈRES INFORMATIONS

À la date du 28 janvier 2021, le Bénin compte 420 cas actifs pour un total 3893 cas confirmés dont 3421 guéris et 52 décès. Appelez immédiatement le 136 en cas d'apparition de symptômes.



[Toutes les infos >](#)

424662

Tests PCR

36276

Tests TDR



3893

Cas confirmés



420

Sous traitement



3421

Cas guéris



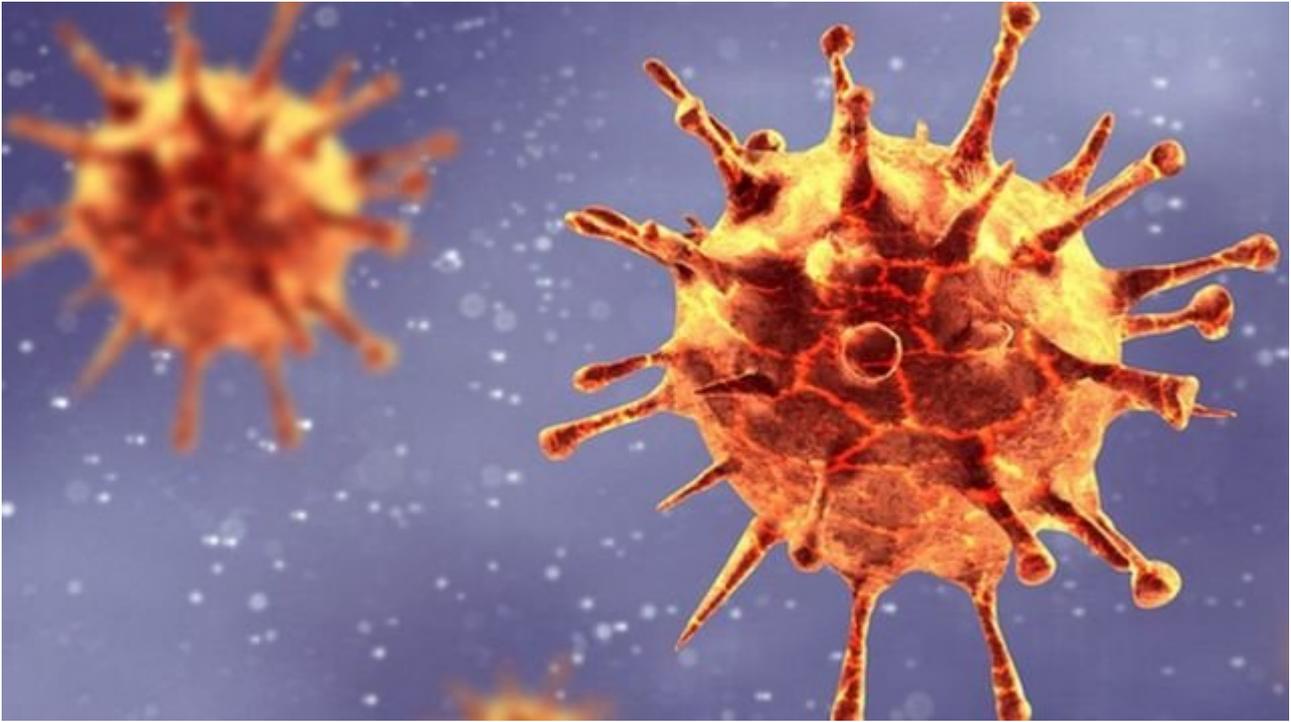
52

Décès

- Appelez immédiatement le 136 en cas d'apparition de symptômes.
 - Respectez les gestes barrières (port de masque obligatoire, distance sociale de 1 mètre minimum à respecter entre personnes, se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydro alcoolique, etc.)
 - Consultez le site web officiel du Gouvernement pour plus d'informations : <https://www.gouv.bj/coronavirus>
-

Covid-19 au Bénin : 143 nouveaux cas enregistrés selon l'OMS

La propagation du coronavirus s'accélère au Bénin. C'est du moins le constat fait après les fêtes de fin d'années selon les différents rapport du ministère de la santé et de l'OMS. Ainsi, dans un nouveau rapport publié ce jeudi 28 janvier par l'Organisation Mondiale de la Santé, plus de cent sujets ont été testés positifs au Bénin ces derniers jours.



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué dans un rapport actualisé ce jeudi 28 janvier 2021, que 143 nouveaux cas auraient été enregistrés à la date du 27 janvier au Bénin. Ce qui dangereusement porte le nombre total de cas positifs à 3 786 cas confirmés de Covid-19 avec une stagnation du nombre de décès.

Conformément au bilan présenté à la date du 20 janvier sur le site du gouvernement (3 643), il est remarqué 143 nouveaux cas testés positifs ces derniers jours. Il y a donc lieu de renforcer l'observance des mesures barrières comme l'a rappelé le ministre de la santé au cours de sa dernière sortie.